



Caution et décompte de charges

Par **Kiou**, le **19/01/2009** à **23:18**

Bonjour,

Je suis rentrée dans mon appartement le 16 septembre 2006, je l'ai quitté le 30 novembre 2008 et mon état des lieux était bon RAS. Suite à ça, le bailleur m'a envoyé un décompte de charge de septembre 2006 à novembre 2008 et m'a imputé le montant de ce décompte sur ma caution.

J'aimerais savoir si le bailleur a le droit de déduire les charges de la caution?

Est-ce que c'est normal que l'on me fasse le décompte de charges de 2006 à 2008, et non pas année par année? Est-ce que je suis obligée de payer l'année 2006 et l'année 2007?

Le locataire a-t-il un délai pour payer son dernier décompte de charges?

Merci pour vos réponses